

Sommaire

POUVOIR D'ACHAT ET PAUPÉRISATION /

Premier quinquennat Macron :
une explosion de la population
en situation de précarité sociale – **p. 2**

ENVIRONNEMENT / Inondations
dans le Pas-de-Calais – **p. 4**

SOCIÉTÉ / « Réarmement démogra-
phique » : retour aux valeurs tradition-
nelles? – **p. 6**

LOGEMENT / Les salaires stagnent,
le mal-logement explose – **p. 7**

STATISTIQUES / Expert-es du Smic :
des rapports qui ignorent ses effets
sur l'emploi – **p. 8**

ÉCONOMIE / L'inflation
n'a pas disparu – **p. 11**

INDUSTRIE / Ecocombust,
un projet de reconversion
d'une centrale à charbon
à Cordemais – **p. 12**

DÉMOCRATIE / La CGT
dans les Ceser – **p. 14**

INFORMATIONS / Stages 2024
et repères statistiques – **p. 16**

Édito

La lettre fait peau neuve !

Vous avez aujourd'hui, sous vos yeux, le premier numéro de la lettre du pôle « prospective et territoires ». Suite au congrès de 2023, l'organisation de la maison confédérale a été revue et de ce fait, en ce qui nous concerne, deux pôles – pôle économique et pôle territoires – ont été fondus en un seul, qui a pris le nom de « prospective et territoires ». Son activité rassemble l'économie, l'industrie, l'environnement et l'activité en territoires.

Cette lettre vient remplacer les lettres : éco, environnement et territoires qui se faisaient précédemment. Elle sera bimestrielle. Bien sûr, elle est appelée à traiter de tous les sujets qui sont sous la responsabilité de notre pôle – ceci en fonction de l'actualité.

Dans ce premier numéro, vous trouverez les articles traitant :

- des logements ;
- des inondations dans le nord de la France : environnement et politiques publiques ;
- de l'inflation ;
- de l'investissement ;
- du Smic et de l'emploi ;
- de la privation matérielle et sociale ;
- des entreprises en reconversion – Ecocombust, projet de reconversion d'une centrale à charbon ;
- du renouvellement des Ceser ;
- du réarmement démographique.

Nous souhaitons qu'il vous soit utile et que le mode de traitement des sujets contenus dans ce premier numéro corresponde à vos souhaits.

Ces articles sont faits pour être utilisés en l'état mais également pour construire vos expressions propres. N'hésitez pas à nous donner votre avis et vos propositions pour encore l'améliorer !

Agnès Naton et Laurent Trombini
Co-responsables du pôle prospective et territoires

Pouvoir d'achat et paupérisation

Premier quinquennat Macron : une explosion de la population en situation de privation matérielle et sociale

Dans le cadre de l'enquête « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie », l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié fin janvier l'indicateur européen de privation matérielle et sociale. À l'issue du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, 1,4 million de personnes supplémentaires étaient en situation de privation.

Comment est définie la privation matérielle et sociale ?

L'indicateur européen de privation matérielle et sociale publié par l'Insee mesure « la part de la population se trouvant dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur les treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable ». En d'autres termes, cet indicateur permet de déterminer le nombre de personnes qui doivent restreindre leur consommation du fait de l'insuffisance de leurs ressources et/ou celles qui doivent limiter leurs activités sociales telles que « l'accès à des loisirs ou la possibilité de recevoir ou de retrouver à l'extérieur des ami-es ou de la famille pour dîner ». Une liste de treize éléments de la vie courante est faite pour essayer de déterminer les situations de privation matérielle et sociale. Parmi ces éléments, on trouve par exemple : avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyers ou de factures d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone ; ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an hors du domicile ; ne pas pouvoir se payer un repas avec de la viande ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours ; ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne tem-

pérature par manque de moyens financiers ou encore ne pas pouvoir se payer un verre ou un repas avec des ami-es ou de la famille une fois par mois. Lorsqu'une personne est confrontée à au moins cinq éléments sur les treize, elle est alors considérée comme étant en situation de privation matérielle et sociale.

De plus en plus de personnes en situation de privation

Les données sur la privation sont fournies par l'Insee sur la période 2013-2022. Elles nous permettent donc d'observer l'évolution de cette variable sur le premier quinquennat Macron. Et les résultats obtenus illustrent bien la politique de casse

économique et sociale poursuivie par le gouvernement. Que ce soient les ordonnances travail de 2017 ou la réforme de l'Assurance chômage de 2019, ces politiques ont affaibli le pouvoir de négociation des travailleuses et des travailleurs, détérioré les revenus et les conditions de vie et, *in fine*, ont précarisé (voire paupérisé) le monde du travail. C'est ce que montre le graphique ci-dessous. En 2017, 12,2 % de la population française se trouvait en situation de privation, soit 8,1 millions de personnes. En 2022, ce chiffre a atteint son plus haut niveau à 14 % de la population française, soit 9,5 millions de personnes. Par conséquent, 1,4 million de personnes ont basculé dans la privation à la fin du premier quinquennat Macron !

Tout porte à croire que ces résultats sont bien pires aujourd'hui. En effet, les pertes importantes de pouvoir d'achat depuis le début de la crise inflationniste mi-2021 ont considérablement détérioré les conditions

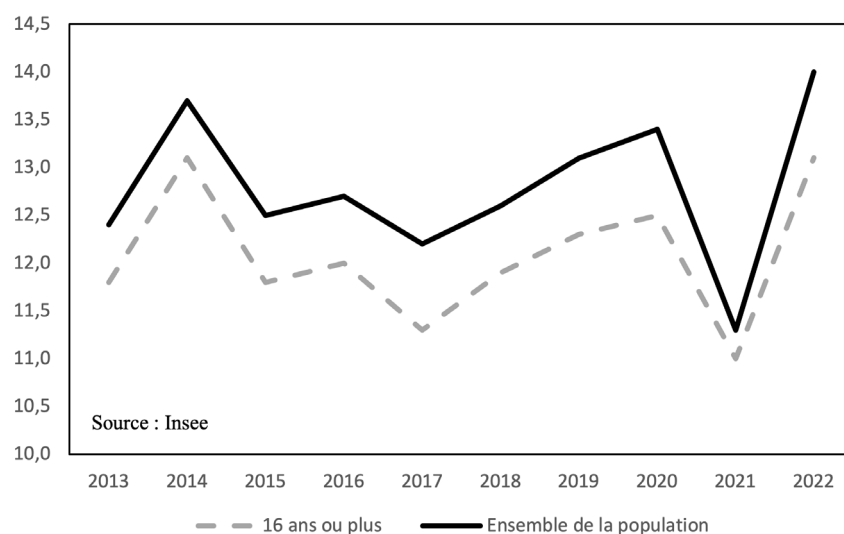


Figure 1. Pourcentage de privation matérielle et sociale, période 2013-2022

de vie du monde du travail, ce qui a dû contribuer à placer de plus en plus de ménages en situation de privation matérielle et sociale.

Des situations très hétérogènes

Toutes les catégories sociales n'ont toutefois pas été touchées de la même façon par les réformes néolibérales mises en place depuis 2017 et par la crise inflationniste, et les chiffres globaux avancés précédemment cachent des réalités économiques et sociales très différentes. En 2022, les catégories les plus impactées et qui se trouvent en situation de privation sont les femmes (13,6 %), les employé-es (18,7 %), les ouvrier-es (20,3%), les ménages avec

famille monoparentale (28,1 %), les 20 % de ménages dont le niveau de vie est le plus faible (34,8 %) et les chômeur-ses (37,7 %).

À titre d'illustration, nous présentons dans le tableau ci-dessous les résultats pour trois indicateurs de la privation matérielle et sociale. Au niveau de l'ensemble de la population française, 14 % se trouve en situation de privation, 24,3 % ne peut pas se payer une semaine de vacances par an hors du domicile, 9,4 % ne peut pas se payer un repas avec de la viande ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours et 10,2 % ne peut pas maintenir le logement à bonne température par manque de moyens financiers. Mais ces chiffres s'aggravent lorsque l'on

observe les résultats qui sont obtenus pour les 20 % de ménages dont le niveau de vie est le plus faible. En effet, 38,5 % de cette population se trouve en situation de privation, 53,8 % ne peut pas se payer une semaine de vacances par an hors du domicile, 23,3 % ne peut pas se payer un repas avec de la viande ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours et 21,9 % ne peut pas maintenir le logement à bonne température par manque de moyens financiers. Pour chaque indicateur, ce sont presque deux fois plus de personnes qui se trouvent en situation de privation dans cette catégorie par rapport à l'ensemble de la population !

Tableau 1. Pourcentage de privation matérielle et sociale en 2022

	Privation matérielle et sociale	Ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an hors du domicile	Ne pas pouvoir se payer un repas avec de la viande ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours	Ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température par manque de moyens financiers
Ensemble de la population	14 %	24,3 %	9,4 %	10,2 %
Premier quintile ¹	38,5 %	53,8 %	23,3 %	21,9 %

Source : Insee

Ces résultats montrent de nouveau l'urgence d'augmenter de façon significative les salaires pour revenir sur ces pertes de pouvoir d'achat et afin d'amé-

liorer les conditions de vie du monde du travail. Pour cela, la CGT propose d'augmenter le Smic à 2 000 euros bruts, de rétablir l'échelle mobile des salaires et

d'augmenter le point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel.

Loïck Tange

1. Le premier quintile représente les 20 % des ménages dont le niveau de vie est le plus faible, sachant que le niveau de vie est défini comme le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). L'Insee attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Environnement

Inondations dans le Pas-de-Calais

À la fin de l'année 2023, de fortes inondations ont frappé à plusieurs reprises le Pas-de-Calais et le Nord. Ces événements climatiques majeurs, nouvelle preuve du réchauffement climatique en cours, très impactant pour les habitant-es, l'environnement, les entreprises et les infrastructures, sont amenés à se multiplier dans le futur.

Une région historiquement exposée aux risques d'inondations

Le delta de l'Aa (entre Calais, Dunkerque et Saint-Omer), une des zones touchées par les inondations de fin 2023 et début 2024, a été gagné sur la mer (polder). Le terrain est très plat, et certaines surfaces sont situées sous le niveau de la mer. Un ensemble assez ancien de pompes et canaux (les watringues) ont pour fonction de drainer et d'évacuer l'eau, et leur entretien est à la charge d'une multitude d'associations de propriétaires locales.

En 2002, à la suite d'un épisode de crues dévastatrices qui causera plus de 40 millions d'euros de dégâts, des travaux ont été entrepris pour adapter une partie du réseau de canaux, ainsi que pour augmenter la capacité de pompages des stations installées en bord de mer. Malheureusement, ces travaux n'ont pas suffi à absorber les précipitations exceptionnelles de cet hiver.

Les inondations de l'hiver 2023-2024

Les inondations de cet hiver sont avant tout dues à des précipitations supérieures d'environ 30 % à la normale (voir graphiques ci-contre) pendant presque deux mois, ce qui

a saturé les sols en eau. La capacité d'absorption des sols a aussi été fortement altérée par une forte artificialisation (avec une augmentation de la surface artificialisée d'environ 1,1 % en douze ans, la moyenne française se situant autour de 0,5 %. Certaines communes atteignent même les 6 % de surface artificialisées sur la

même période²). En effet, l'eau ne peut s'infiltrer sur un sol artificialisé et ruisselle donc, cherchant une échappatoire et venant gonfler des watringues déjà surchargées.

L'entretien de ces watringues a par ailleurs été régulièrement montré du doigt, en particulier par la droite. En effet, celui-ci est à la charge d'association « forcée » de propriétaires. Les démarches pour autoriser les travaux peuvent être plus ou moins lourdes en fonction des travaux à effectuer. Là encore, si une certaine complexité administrative est indéniable, elle ne doit pas occulter le

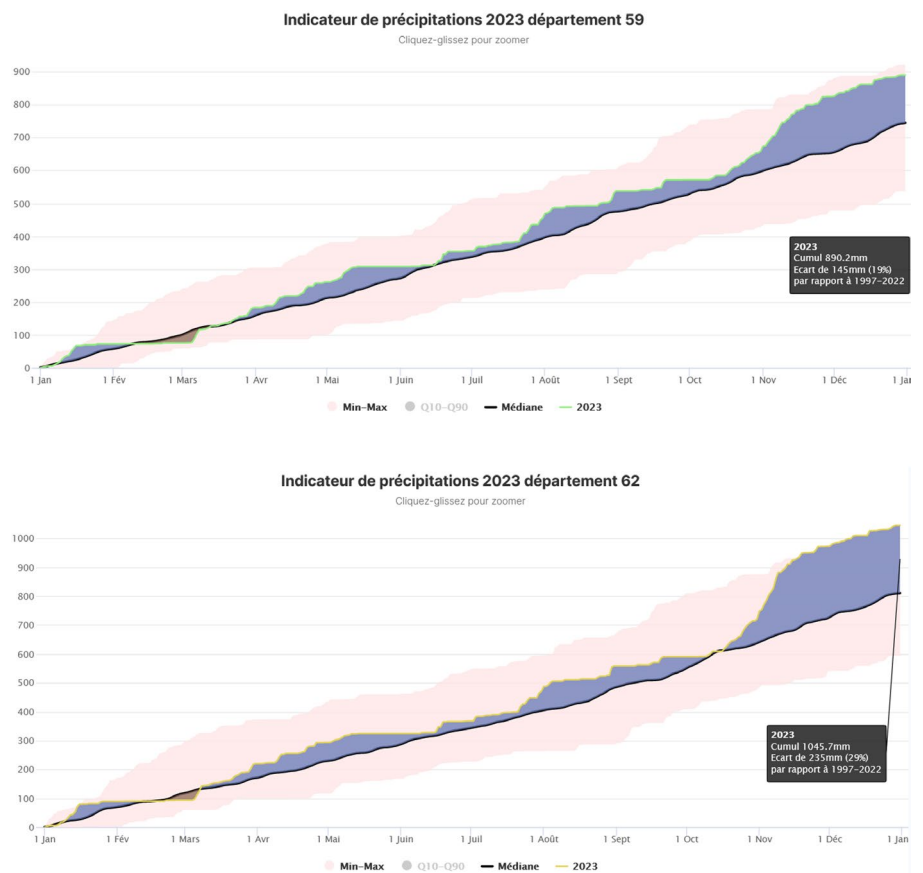


Figure 2. Indicateur de précipitations 2023 des départements du Nord et du Pas-de-Calais

2. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/index.php/part-de-la-surface-artificialisee-entre-2009-et-2021>

manque de moyens humains des services de l'État et surtout le problème de l'artificialisation.

Enfin, un dernier facteur aggravant est l'agriculture intensive. En effet, depuis la fin du bocage, la zone manque par exemple cruellement de haies, qui stabilisent les sols et permettent une meilleure captation des eaux. De plus, la disparition de nombreuses prairies, au profit de cultures de céréales intensives qui lessivent les sols et favorisent massivement le ruissellement, ont un impact décisif sur ces inondations.

L'impact du réchauffement climatique sur une région sensible

Le réchauffement climatique est la cause principale de cet hiver particulièrement humide, comme le montre une étude du CNRS de novembre 2023³).

En augmentant notamment la température de l'eau des océans, le réchauffement climatique favorise son évaporation et amplifie ainsi les précipitations. Ainsi, si ces épisodes ont plus ou moins toujours existés, leur fréquence et leur intensité vont aller en s'amplifiant, au point qu'à terme, les précipitations de l'hiver 2023-2024 deviendront la norme. Météo-France prévoit ainsi dans cette région une hausse des précipitations d'en moyenne 20 à 50 mm par an (ce qui représente pour le delta, dont la surface est d'environ 700 km², un apport supplémentaire de 14 à 35 millions de mètres-cubes).

Actuellement, le gouvernement met en avant la réindustrialisation du bassin dunkerquois, que ce soit avec des

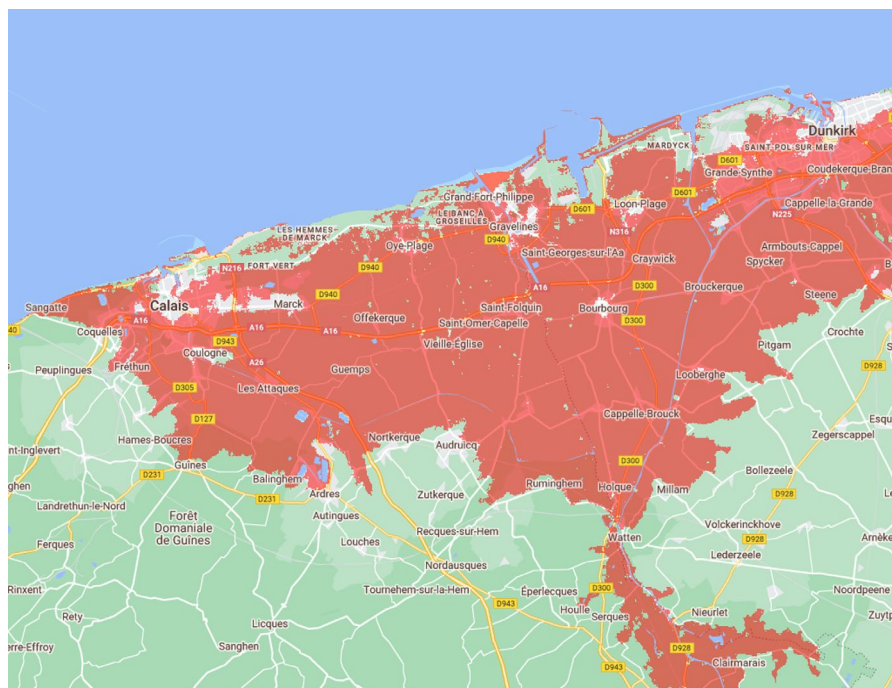


Figure 3. Cette carte montre les zones à risque en par les submersions marines si le niveau de la mer montait d'un mètre, ce qui correspond à l'élévation moyenne d'ici 2100 dans le cas d'un scénario très émissif

gigafactories ou la décarbonation de la sidérurgie à grand coup d'argent public (comme Arcelor-Mittal qui vient de percevoir 850 millions d'aides publiques) et appelle à un « choc de l'offre de logements » pour héberger les futures travailleuses. Or, il est nécessaire de rappeler encore et toujours que le réchauffement climatique ne se limite aux perturbations directes sur la météo locale. En effet, de par sa géographie particulière, cette zone est une des plus sensibles du pays à la montée inexorable des eaux, comme peut également l'être la Camargue, et est donc sujette à des risques supplémentaires de submersions marines, en plus des crues. Entre crues et submersions, la zone pourrait devenir très difficile à vivre. Cet épisode, nouvelle preuve du

réchauffement climatique en cours, démontre encore à quel point il est urgent :

- de passer à la vitesse supérieure concernant la lutte contre le réchauffement climatique et donc la réduction massive de nos émissions de gaz à effets de serres ;
- d'anticiper et de planifier la transformation de l'industrie, des services, des services publics... afin de garantir un emploi à chacune ;
- de lancer dès maintenant les grands chantiers d'adaptation nécessaires (politiques publiques, urbanisme, conditions de travail, alimentation...) pour pouvoir garantir des conditions de vie correctes malgré les changements climatiques futurs.

Antoine Molinatti

3. <https://www.climameter.org/20231020-20231121-france-italy-floods>

Société

« Le réarmement démographique » : retour aux valeurs natalistes ?

Face à une crise de la natalité (réelle) qui touche la France, le président de la République n'oppose qu'un discours aux relents guerriers que ne renierait pas l'extrême droite. Répondre à cette baisse nécessiterait de s'intéresser aux nombreux facteurs qui en sont à l'origine, y compris le coût de la maternité.

Emmanuel Macron défend une « France plus forte par la relance de la natalité », en utilisant un discours guerrier et nataliste, lors de sa conférence de presse du 16 janvier 2024. Faisant fi d'un siècle de luttes féministes pour mettre fin à l'assignation des femmes à la sphère familiale et domestique, il reprend par là-même un discours de l'extrême droite sur le contrôle de la natalité et du corps des femmes. Il fait aussi un lien – implicite – avec « le péril migratoire » qui nous menacerait, faute de main-d'œuvre suffisante... N'oublions pas le propos décomplexé du Député RN Sébastien Chenu le 13 février 2023 : « Moi, je préfère qu'on fabrique des travailleurs français plutôt qu'on les importe. » Cette idée de « réarmement démographique » apparaît dans un contexte de baisse de la fécondité depuis la Seconde Guerre mondiale, on est passé pour la première fois sous la barre symbolique des 700 000 naissances, avec 678 000 bébés en 2023, soit 6,6 % de moins qu'en 2022 et près de 20 % de moins qu'en 2010⁴... L'indice de fécondité est désormais à 1,68 enfant par femme, contre 1,79 en 2022 et surtout 2,03 dans les années 2010, où la France avait connu un pic de naissances. Ce résultat est cependant à

relativiser : la France reste en tête sur le plan européen. Mais surtout, le président n'évoque pas les vraies raisons de cette tendance.

Des facteurs pluriels à l'origine de la baisse de la fécondité

La situation macroéconomique, le contexte politique – y compris international – ou encore les risques écologiques sont des facteurs structurels, contextuels qui amenuisent le désir d'enfant et se mêlent à d'autres variables plus individuelles. Le non-désir d'enfants est aussi parfois le fruit d'un « choix sous contrainte » : en cas d'infertilité, mais aussi d'absence de conjoint ou de difficultés économiques personnelles. C'est aussi parfois une forme de militantisme féministe héritière de la posture de Simone de Beauvoir, ou de plus en plus souvent, une forme de militantisme écologique. À l'inverse, le rôle des politiques publiques, notamment en matière d'articulation des temps professionnels et personnels, peut favoriser ce choix. En France, le fait que relativement à nos voisins nous ayons des modes d'accueil – encore insuffisants pour la petite enfance mais conséquents dès les 3 ans de l'enfant –

a été un facteur favorable à la natalité. Désormais pour une Française, travailler et avoir des enfants ne s'oppose plus comme auparavant, ou comme dans d'autres pays comme l'Allemagne où les femmes qui décident de faire carrière renoncent encore à la maternité. Cependant, les entreprises ne facilitent pas toujours cette articulation des temps et les modes d'accueil sont loin d'être suffisants. Parmi les autres explications peu étudiées, le « coût d'être mère » reste élevé et joue un rôle à ne pas négliger dans le refus d'avoir un enfant...

Le coût de la maternité

Le plus souvent, on invisibilise le fait qu'être parent pénalise les mères et non les pères. C'est ce que montre l'étude de la Fondation des femmes, « Le coût d'être mère »⁵. Dès l'arrivée d'un enfant, la carrière des femmes sera remise en cause en partie ou en totalité : selon l'Insee⁶, une femme sur deux réduit ou interrompt son activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant et un homme sur neuf seulement. Les hommes au contraire, notamment cadres, font des carrières d'autant plus fructueuses qu'ils ont des enfants.

Ce coût d'être mère joue à plusieurs niveaux et moments : tout d'abord pendant la grossesse et durant le congé maternité, il y a des coûts invisibles comme des frais de santé non pris en charge, la garde-robe adaptée... Ensuite vient la question épi-

4. Insee, Bilan démographique 2023 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7750004>

5. <https://fondationdesfemmes.org/fdf-content/uploads/2023/06/FDF-note-observatoire-le-cout-detre-mere.pdf>

6. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281361#titre-bloc-7>

neuse du mode d'accueil, toujours défaillant pour les enfants de moins de 3 ans, dont le coût reste élevé. 56 % des enfants sont gardés principalement par leurs « parents », la mère dans la grande majorité des cas. Et pour 20 % d'entre elles, c'est faute de mode de garde à un coût supportable. Ce qui est surtout le cas des femmes aux revenus modestes. Celles-ci ont accepté de prendre parfois le congé parental, avec une prestation (la Prepare) de 428 euros par mois, avec un risque de tomber dans la pauvreté et la précarité. La réforme annoncée

du « congé de naissance » devrait offrir un congé mieux rémunéré (mais à quel montant ?) et réellement partagé entre les parents, mais pour une durée très courte (on évoque six mois au total par enfant). Cette pénalité joue à long terme sur les revenus des femmes : selon l'Ined⁷, « l'arrivée du premier enfant entraîne une chute relative du revenu salarial total de 40 % l'année zéro (cette chute inclut le temps passé en congé de maternité), et ensuite une pénalité durable de la rémunération annuelle totale de l'ordre de 30 % ». Sans parler des heures de

travail domestique et familial qui explosent pour les mères (+ 5 heures) et baissent pour les pères (- 2 heures). Et plus ils et elles ont d'enfants, et plus l'écart se creuse, les pères acceptant (ou choisissant) davantage d'heures supplémentaires au fur et à mesure que le ménage s'agrandit... On peut ainsi comprendre que pour de nombreuses femmes, ce coût de la maternité, qui s'ajoute à ce contexte anxiogène, ne les incite pas à avoir des enfants, ou peut-être qu'un seul ? Mais qu'en est-il des pères ?

Rachel Silvera

Logement

Les salaires stagnent, le mal-logement explose

Début janvier, en plein épisode de froid, l'ancien ministre du Logement Patrice Vergriete annonçait 120 millions de crédits supplémentaires pour « renforcer le système d'hébergement d'urgence », soit environ 10 000 places de plus. Dans un contexte où le mal-logement touche de plus en plus de Français-es, cette annonce n'est rien d'autre qu'une goutte d'eau face à l'ampleur du sujet. Ni la nomination de Guillaume Kasbarian comme nouveau ministre du Logement, ni le discours de politique générale de Gabriel Attal ne laissent entrevoir des améliorations sur ce plan – bien au contraire. Décryptage.

Le mal-logement, c'est quoi ?

D'après le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre⁸, 4,2 millions de Français-es sont mal logé-es au sens strict, c'est-à-dire soit privé-es de logement personnel, soit vivant dans des conditions de logement très difficiles. Mais si l'on inclue les personnes fragilisées par rapport au logement, ce ne sont pas moins

de 14 millions de personnes qui sont concernées, en 2023. Autrement dit, plus de 20 % des Français-es sont en situation de fragilité, dont 6 % en extrême difficulté.

Une politique gouvernementale à contre-sens

Évidemment, le renchérissement du coût de la vie et en particulier des

loyers est de nature à augmenter cette proportion, dans un contexte où les salaires n'ont pas suivi la même progression que l'inflation.

À titre d'exemple, entre 2020 et 2022, le nombre de ménages demandeurs de HLM a ainsi augmenté de 12 %. Et c'est loin d'être la seule cause : il existe d'autres facteurs, liés à des choix politiques gouvernementaux à rebours du bon sens.

Qu'il s'agisse des deux réformes successives de l'Assurance chômage précarisant les travailleur-ses, des mesures d'économies gouvernementales sur les aides personnelles au logement, ou encore de la baisse du nombre de logements sociaux financés, les quinquennats Macron rendent de plus en plus difficiles les conditions d'accès au logement.

7. Ined, « Les maternités : principal frein à l'égalité professionnelle en France »,

<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/maternites-principal-frein-egalite-professionnelle-en-france/>

8. <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/29e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2024>

Le budget 2024 concernant le logement social en berne

Au vu des discours on était en droit de s'attendre à beaucoup mieux ! Le Conseil national de la refondation n'ayant pas abouti à des mesures fortes de la part de l'État, le gouvernement continue de ne pas soutenir un secteur dans la tourmente.

Les constructions de logements sociaux sont au point mort et tombent à 66 000 agréments seulement en 2023, dont moins de 7 000 en Île-de-France. En 2017, il y en avait le double...

Le fameux « choc de l'offre » promis par le président de la République avec la loi Elan en 2018 semble avoir pris un tout autre sens. En comparaison, la demande de logements sociaux atteint un pic avec 2,4 millions de personnes en attente.

Toute la chaîne du logement doit être repensée

Quand l'hébergement pérenne est de moins en moins accessible, les situations individuelles se dégradent, jusqu'à la rue. Autrement dit, lorsque l'hébergement d'urgence croule sous les besoins, c'est que les garde-fous (logement social, aides au logement, etc.) n'ont pas été en mesure de remplir leurs fonctions. De fait le Samu social est de moins en moins en capacité de répondre à l'urgence de la situation et aurait grand besoin de soutien. Finalement, c'est toute la chaîne de lutte contre le mal-logement qu'il faudrait renforcer. Ainsi, les 10 000 places supplémentaires annoncées en janvier sont très loin de s'attaquer réellement au problème. Mais plus encore, c'est l'ordre de grandeur qui choque : 120 millions

d'euros, c'est 0,06 % du montant cumulé des aides accordées chaque année aux entreprises !

Des solutions existent

Des solutions concrètes et immédiates existent, à commencer par le plafonnement des loyers, auquel se refuse la majorité gouvernementale. Et pourtant, il est clair que l'année 2024 et l'accueil des jeux olympiques n'est pas de nature à améliorer les choses. En parallèle, l'augmentation des salaires et des pensions de retraites rattrapant les pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années et l'indexation des salaires sur les prix devrait permettre de vivre dignement.

Mae Geymond

Statistiques

Expert-es du Smic : des rapports qui ignorent ses effets sur l'emploi

Pour justifier leur refus d'un « coup de pouce », les expert-es s'appuient sur une étude réalisée à leur demande. Dans leur rapport 2022, elles et ils font néanmoins l'impasse sur les effets sur l'emploi... et ont récidivé en 2023.

Une « omission » dans le rapport 2022

Dans leur rapport 2022, présentant leurs « recommandations », les expert-es du Smic évoquent, pour justifier un nouveau refus de tout « coup de pouce », les résultats d'une

étude réalisée à leur demande, suite à un appel à projets lancé en septembre 2021 par France Stratégie avec l'appui du Conseil d'analyse économique, étude qui « *identifie des effets possiblement négatifs sur l'emploi d'une hausse du Smic* » (p. 132). Présentée en annexe du rap-

port⁹, ladite étude « *montre en particulier [...] qu'une entreprise soumise à une augmentation de 1 % de son salaire minimum diminue sa demande d'heures de travail de 0,15 % par rapport à une entreprise qui ne serait pas soumise à une telle augmentation. [...] Ce résultat implique donc qu'un salaire minimum plus élevé [...] conduit à une structure du tissu productif constitué d'entreprises de plus petite taille* » (p. 140). Cependant, les auteur-ices de l'étude soulignent ensuite qu'« *il*

9. Cf. « Annexe 2. Les entreprises face aux augmentations du salaire minimum : ajustements et réorganisations Implications en termes d'emploi, de salaires et de productivité. Claire Lelarge, université Paris-Saclay, Nicholas Lawson, université du Québec à Montréal, Grigorios Spanos, université de Genève ».

est impossible de tirer de ce résultat une quelconque conclusion en termes d'impact global sur l'emploi, puisque selon l'impact du salaire minimum sur le nombre total d'entreprises (entrées et sorties), ce résultat est compatible avec un effet nul, positif ou négatif sur le volume d'emploi total » (sic)¹⁰. Cette « impossibilité » est donc ignorée par les expert-es du Smic.

En 2023, bis repetita

Dans leur rapport 2023, nos « expert-es » réitérent en écrivant, de façon d'ailleurs plus affirmative qu'en 2022, que l'étude citée « a identifié des effets négatifs [et non plus des effets possiblement négatifs] sur l'emploi d'une hausse du Smic » (p. 19). Cette affirmation, fallacieuse donc, interroge d'autant plus que les résultats rapportés en 2022 n'étaient que « préliminaires » (p. 124 et p. 140)... Vraiment rien de concluant donc ! Étonnamment (?), France Stratégie n'a d'ailleurs pas diffusé, notamment sur son site Internet, les résultats « définitifs » de ce travail. Selon la « présentation générale » de l'appel à projets¹¹, ceux-ci étaient attendus

pour mars 2023, un rapport intermédiaire devant être transmis en juin 2022...

Soulignons aussi le fossé qui sépare les attentes exprimées à plusieurs reprises par les expert-es du Smic¹² des résultats obtenus. Leur rapport 2021 indiquait par exemple que les « propositions [de recherche] devront analyser les conséquences des augmentations du Smic sur l'emploi global, le chômage et la participation au marché du travail en France au cours des deux dernières décennies »¹³ (p. 124). Or, cette analyse est totalement absente de l'étude remise. De plus, celle-ci considère une période assez courte (2003-2006) marquée par l'instauration, suite au passage aux 35 heures, des « garanties mensuelles de rémunération », et seules les entreprises « pérennes » durant ces années sont prises en compte. En réalité, elle a avant tout pour objet l'impact du Smic sur les « stratégies organisationnelles des entreprises » et non pas sur l'emploi¹⁴. Dans leur rapport 2022, les expert-es écrivent pourtant : « Trois équipes ont répondu à cet appel [à projets], dont une seule a présenté un projet répondant plei-

nement à la question posée » (p. 125)¹⁵. Ah bon ?

Quel est le fond du problème ? Il est rappelé par les expert-es elles et eux-mêmes : « Si la prise en compte des politiques d'allègements du coût du travail est nécessaire pour étudier le cas français [...], elle ne peut cependant se substituer à une analyse de l'effet de l'évolution du Smic sur l'emploi. Au cours des dernières années, les rapports du Groupe d'experts [...] ont ainsi souligné la nécessité d'identifier les conséquences des augmentations du salaire minimum sur l'emploi afin de pouvoir fournir des recommandations politiques plus précises. Contrairement aux allègements des charges sociales, les hausses de salaire minimum peuvent affecter le taux d'emploi (et de chômage) non seulement par le biais de la demande de travail mais aussi par l'offre de travail. » En quoi l'étude livrée a-t-elle permis aux expert-es du Smic de préciser leurs « recommandations politiques » ? Là aussi, nous nous interrogeons...

Fabrice Pruvost

10. C'est nous qui soulignons.

11. Cf. <https://www.strategie.gouv.fr/appels-projets-recherche/appel-projets-de-recherche-impact-smic-emploi>

12. La demande d'étude apparaît dans le rapport 2020 : « Le Groupe d'Experts [...] émet le souhait d'être doté d'un budget d'études comme l'est la Low Pay Commission au Royaume-Uni ou son homologue en Allemagne afin qu'il puisse mandater des équipes de recherche pour réaliser des études empiriques sur la France. En effet, aucune étude quantitative sur l'effet du salaire minimum sur l'emploi n'a été conduite au cours des quatre années de mandat de notre groupe d'experts, en fort contraste avec la littérature très abondante dans d'autres pays. » (p. 115)

13. Ils estimaient que « les nouvelles méthodes d'évaluation, le coup de pouce au salaire minimum décidé par le gouvernement en 2012 et les différences régionales de composition sectorielle rendent possibles de nouvelles études en France » (p. 124).

14. Le rapport scientifique de clôture de la chaire TANED indique ainsi (p. 17) que Claire Lelarge « a remporté un appel à projet de France Stratégie en novembre 2021 lui permettant de financer le projet de recherche [...] sur l'impact du SMIC sur les stratégies organisationnelles des entreprises (Technology, Firms' Organizations, and the Minimum Wage) ».

15. C'est nous qui soulignons.

*L'inflation est amplifiée
par les profits.*

*L'urgence est d'augmenter
les salaires, les retraites
et les minimas sociaux.*



URGENCE salaires



Pour en savoir plus
-> www.cgt.fr/salaires

Économie

L'inflation n'a pas disparu

Le gouvernement prétend avoir vaincu l'inflation. C'est contestable. Quoi qu'il en soit, les prix ont atteint un niveau insupportable pour une grande partie de la population et, sauf exceptions, ne baissent pas. Les revenus directs du travail et les prestations sociales ont stagné ou régressé par rapport aux prix, pendant que les profits et les dividendes versés aux actionnaires explosaient. Et l'économie est presque à l'arrêt à cause de la politique menée sous prétexte de limiter l'inflation.

Comment mesurer l'inflation ?

L'indice qui est mis en avant, parmi d'autres, est l'Indice des prix à la consommation (IPC). Au total, il a augmenté de 4,9 % en 2023 par rapport à 2022.¹⁶

Les prix de l'énergie se sont un peu calmés mais ont quand même crû de 5,6 % sur l'ensemble de l'année. Et leur augmentation de l'année précédente (23,1 % !) s'est diffusée dans les autres secteurs économiques. Les prix de l'alimentation ont explosé : + 11,8 % après + 6,8 % en 2022, soit près de 20 % en deux ans. D'où des difficultés extrêmes pour une grande partie de la population. Et une nette tendance de nombreux ménages à se restreindre cruellement et à se tourner vers des produits de moindre qualité. Au détriment de la santé.

Ces chiffres « en moyenne annuelle » sont les plus significatifs quand on veut comparer l'inflation à la masse salariale ou au budget des ménages, par exemple. En cours d'année 2023 et début 2024, les prix ont augmenté moins vite mais ils n'ont pas baissé, sauf pour quelques produits qui font l'objet d'une grande publicité. On n'entrera pas ici dans le détail des

débats sur les indices de prix. Cela a fait l'objet de nombreuses publications, y compris de la CGT. Notons que l'indice harmonisé d'Eurostat (IPCH) augmente plus vite que l'IPC. Surtout, l'Insee le reconnaît, l'IPC n'est pas un indice du coût de la vie. Un tel indice tiendrait compte, par exemple :

- de la décohabitation (diminution de la taille des ménages) ;
- de l'acquisition de logements, qui ne sont pas dans l'IPC ;
- des dépenses occasionnées par les réglementations (contrôle technique...) ou les exigences de la vie (avoir un smartphone est devenu presque indispensable...);
- des frais impliqués par la dégradation, la suppression ou l'éloignement des services publics.

Un indice du coût de la vie augmenterait plus vite que l'IPC, d'environ un point par an. Cela pèse lourd à long terme.

Ajoutons que la montée des dépenses « contraintes » contribue aussi aux difficultés de très nombreux ménages et ne laisse, surtout aux plus pauvres, qu'une marge de manœuvre très faible.

Des publications de l'Unaf et de l'Ires permettent d'évaluer des budgets de référence, ce qui serait nécessaire pour vivre sans restrictions excessives. Selon l'Unaf, le budget « nécessaire à une vie décente pour un couple avec deux enfants » était voisin de 3 800 euros fin 2023 – on en est souvent loin.¹⁷

Quelles sont les causes et les conséquences de l'inflation ?

Le patronat, le gouvernement et leurs relais médiatiques disent craindre une « boucle prix-salaires ». Selon eux, l'augmentation des salaires « contraindrait » les entreprises à augmenter leurs prix. L'indexation des salaires sur les prix aurait alors un « effet boule-de-neige ».

Mais la réalité massive, surtout ces dernières années, est une boucle « prix-profits ». Ce phénomène a été reconnu, par exemple, par le FMI et la BCE !

Que s'est-il passé, en fait ? Les problèmes d'approvisionnement et les pénuries, parfois organisées, ont provoqué des flambées de prix. Celles-ci ont été exploitées et souvent accentuées par les spéculateur·ices et les grandes entreprises du commerce, de l'énergie et des transports, notamment. Cela explique les profits mirifiques de groupes comme BNP-Paribas, TotalÉnergies et CMA-CGM.

Globalement, on ne retrouve pas ces profits dans l'investissement mais dans une épargne improductive qui s'est accumulée depuis 2020 chez les ménages aisés ou ces grands groupes.

16. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7750173/>

17. <https://www.unaf.fr/cumul-deux-annees-forte-inflation-hausse-budget-vie-decente-mesure-budgets-normatifs-unaf/>

Et surtout dans les dividendes versés aux actionnaires. Ces dernier-es auraient prospéré de 20 % en 2023 et atteint 100 milliards pour le CAC 40.¹⁸

Pendant ce temps, les salaires et les revenus sociaux ne suivaient pas les prix. C'est là une tendance qui n'est pas nouvelle. Entre mi-2017 et mi-2023, Le pouvoir d'achat des salaires a baissé de près de 10 %¹⁹.

De plus, les politiques restrictives pénalisent les autres revenus des ménages populaires et moyens. L'efficacité de ces politiques contre l'inflation est contestée. En tout cas, elles paralysent clairement le secteur immobilier, déjà bien malade. Comment s'étonner, alors, du marasme de l'économie française ? Cette langueur se traduit notamment par une nouvelle montée du chômage. Certains avouent cyniquement que

le chômage est accepté pour tenter de freiner l'inflation en pesant sur les salaires.

Pour redonner un peu de dynamisme au pays, une augmentation significative des salaires est indispensable. Cela commencerait, au moins, par un rattrapage des pertes accumulées, en 2023 et avant. Et par un relèvement significatif du Smic ainsi que des salaires en général.

L'échelle mobile en serait un moyen. Elle a été abandonnée en France mais existe encore en Belgique, par exemple. Indexer les salaires sur les prix sera nécessaire en cas de reprise de la hausse des prix, fort vraisemblable après une accalmie provisoire. Cette reprise de l'inflation dépendra surtout, conjoncturellement, des prix de l'énergie. Elle répondrait aussi à

des tendances profondes : volonté des États de se désendetter et coûts de la transition énergétique, notamment.

Deux points essentiels

Ce sont les profits, et non les salaires, qui sont responsables de l'inflation.

La hausse des prix de ces dernières années pénalise gravement les classes populaires et moyennes. Elle rend encore plus urgente la revalorisation des salaires et des prestations sociales ainsi que leur indexation sur le coût de la vie.

Pour en savoir plus : Retrouvez les fiches pédagogiques sur l'inflation et le pouvoir d'achat sur cgt.fr.²⁰

Alain Gély

Industrie

Ecocombust, un projet de reconversion d'une centrale à charbon à Cordemais

Depuis 2015 les camarades du syndicat CGT de la centrale à charbon de Cordemais (44) œuvrent pour transformer leur appareil de production et éviter sa fermeture. Le projet, riche d'enseignement pour notre organisation, suit toujours son cours malgré un parcours semé d'embûches.

Ecocombust est le projet de reconversion de la centrale à charbon EDF de Cordemais en Loire-Atlantique. Tout commence à la fin de la COP 21 de Paris en 2015 quand le gouvernement de l'époque annonce une taxe Carbone sur les centrales à charbon. Les travailleur-ses et la section syndicale CGT de la centrale de Cordemais,

décident alors de développer un projet alternatif pour transformer leur appareil de production. Elles et ils voient dans cette taxe un plan de fermeture qui ne dit pas son nom. Ainsi, l'enjeu central pour les travailleur-ses du site est de conserver leurs emplois en rendant leur appareil de production moins polluant et plus durable et éviter une

fermeture. En juillet 2017, le gouvernement leur donnera raison quant à la nécessité d'anticiper, puisqu'à cette période le Plan Climat est présenté par le ministère de la Transition écologique et solidaire et il impose la fermeture des centrales à charbon à l'horizon 2022.

Une longue gestation pour un projet porté par les salarié-es

Ecocombust voit le jour au terme d'une longue période de réflexion, d'essais mais aussi de lutte. En s'inspirant de ce qui existait déjà à l'étranger comme au

18. https://www.journaldeleconomie.fr/Dividendes-du-CAC-40-nouveau-record-en-2023_a13115.html/

19. <https://ires.fr/publications/documents-de-travail-de-lires/n02-2023-levolution-des-salaires-depuis-1950-la-rupture-de-2017/>

20. <https://analyses-propositions.cgt.fr/fiches-pedagogiques-inflation-pouvoir-dachat>

Canada ou au Danemark, en s'appuyant sur l'expertise des différents métiers de la centrale et une intelligence collective, les salarié-es ont élaboré le projet Ecocombust qui consiste à changer le combustible des unités de production en passant du charbon aux « black pellets », composés de bois de catégorie B. Ce dernier correspond aux déchets de bois non dangereux, faiblement traités, peints ou vernis comme le bois d'ameublement par exemple.

De nombreux tests avant un essai grandeur nature

Tout d'abord, pour s'assurer que ce combustible soit adapté aux unités de production de la centrale habituées au charbon, des tests de cocombustion de charbon et de biomasse sont menés dans une chaudière de la centrale dont un, en mai 2018, avec 20 % de charbon et 80 % de biomasse.

Parallèlement, dans la perspective de fabriquer leurs propres pellets, une étude sur les gisements de ressources mobilisables sur les régions à proximité est lancée. L'ambition est de fabriquer des black pellets à partir du bois de catégorie B récupéré dans les déchetteries de communautés de communes pour répondre à un besoin régional de valorisation de ces déchets qui représentent plusieurs millions de tonnes par an envoyés en Italie, en Espagne ou en Allemagne. Après différents tests de procédés, les salarié-es trouvent le moyen de fabriquer des black pellets à partir de bois de catégorie B, en travaillant notamment avec des chercheur-ses de laboratoires universitaires. Finalement, en 2021, un test grandeur nature est mené à la Compagnie de chauffage de Grenoble, réalisé uniquement avec des pellets Ecocombust brevetés et dont les conclusions sont positives.

Bataille technique, lutte politique

Comme on vient de le voir, ce projet est une bataille sur le plan technique mais c'est aussi une lutte politique et syndicale majeure. En effet, il est impératif de souligner ici que pour mener tous ces tests et élaborer le projet Ecocombust, des financements ont été nécessaires, notamment de la part d'EDF. Deux militants CGT de la centrale, Fabien Deschamps et Gwénaél Plagne, nous expliquent qu'il leur a fallu batailler auprès d'EDF pour obtenir des fonds mais aussi de la main-d'œuvre. Gwénaél Plagne raconte : « À chaque étape [du projet], on passait entre quinze jours et un mois par an en grève pour le projet, en plus des grèves contre les réformes des retraites et autres mouvements sociaux. » Cela s'explique par la volonté d'EDF de fermer la centrale de Cordemais.

Par ailleurs, il s'agit pour les travailleur-ses d'une part de faire repousser la fermeture de la centrale à charbon après 2022, et d'autre part de faire reconnaître la crédibilité du projet Ecocombust. Pour cela, il a fallu mener un lobbying auprès des responsables politiques locaux pour obtenir leur soutien ; Fabien Deschamps explique qu'elles et ils y sont allés « au culot » en les contactant, en demandant des rendez-vous, le but étant d'expliquer le projet et de les convaincre de sa viabilité en mettant en avant l'importance de la souveraineté énergétique de la région mais aussi en soulignant l'enjeu majeur de conserver les emplois locaux tout en luttant contre les effets du dérèglement climatique. Il est important aussi de souligner qu'elles et ils se sont aussi largement appuyés sur la presse locale pour faire connaître leur projet auprès des citoyen-nes. À la FNME-CGT, qui a apporté son soutien au projet, il s'agit de lutter pour

un moratoire sur la décision de fermer les centrales à charbon d'ici 2022 pour donner le temps aux travailleur-ses de trouver un projet alternatif, comme l'explique Sébastien Menesplier, secrétaire général de la fédération. Différents rassemblements et appels à la grève sont lancés dès 2017.

Le projet menacé par la recherche de rentabilité de l'employeur

Pourtant, alors que tous les signaux étaient au vert concernant le projet Ecocombust, le couperet tombe. En juillet 2021, EDF annonce la fin du projet en raison de son manque de rentabilité. Mais il n'est pas question pour les travailleur-ses de Cordemais d'abandonner le fruit de cinq ans de lutte et de travail. Ainsi, après avoir eu différents rendez-vous avec la ministre de la Transition énergétique qui leur avait officieusement certifié qu'elle « pourrait de nouveau regarder le dossier » si elles et ils trouvaient un autre repreneur, les travailleur-ses de Cordemais, avec l'aide de la Confédération et de Philippe Martinez, trouvent Paprec, une entreprise de collecte et recyclage de déchets industriels et ménagers intéressée par le projet. Ainsi, le ministère lance un appel à manifestation d'intérêt et, bien qu'EDF freine des quatre fers, ce dernier et Paprec sont poussés par les travailleur-ses à déposer un projet commun, Ecocombust 2, en avril 2022. Ensuite, après une période d'incertitude et un préavis de grève pendant l'hiver électrique lancé par la CGT EDF Cordemais, la ministre valide le projet Ecocombust 2 déposé par EDF et Paprec en janvier 2023. En septembre 2023, Emmanuel Macron semble venir entériner cette décision en annonçant que les dernières centrales à charbon françaises seront toutes converties à la biomasse.

Aujourd'hui, les différentes démarches administratives avancent bien mais il semble qu'EDF continue à vouloir freiner le projet, c'est pourquoi Sophie Binet a interpellé Bruno Le Maire par courrier le 25 janvier 2024 concernant la position ambiguë d'EDF et en rappelant la responsabilité de l'État dans ce dossier. La CGT a rencontré Bruno Le Maire le 7 mars sur la question.

Quels enseignements pour la CGT ?

Bien que le projet Ecocombust ne soit pas encore suffisamment concrétisé, nous pouvons d'ores et déjà en tirer de nombreux enseignements sur la façon de mener un projet alternatif.

Soulignons dans un premier temps que l'élaboration et le portage de ce projet se fait dans un contexte favorable où il y a un fort taux de syndicalisation couplé à une CGT majoritaire à la centrale de

Cordemais. À cela s'ajoute un collectif de travail fort au sein de la centrale, permis par une absence de sous-traitance en cascade ainsi que le fait que cette activité se trouve dans le secteur clé qu'est l'électricité, permettant un rapport de force conséquent.

Néanmoins, il est évident ici que le stade d'avancement actuel du projet n'aurait pas pu être atteint sans l'esprit d'anticipation dont ont fait preuve les travailleur·ses et la section syndicale de la centrale de Cordemais. En menant leur projet en anticipation et non en réaction, elles et ils ont eu le temps et les moyens pour développer la dimension technique mais aussi pour construire une lutte politique à l'échelle locale et ensuite nationale, auprès du gouvernement. Ajoutons aussi qu'elles et ils ont pu mettre au point leur projet en conservant leur salaire, un avantage majeur permis par cette anticipation.

Il s'agit aussi de souligner l'appui apporté par la FNME d'une part et par la Confédération d'autre part, qui se sont engagées frontalement dans la lutte lorsqu'EDF a décidé de retoquer le projet en juillet 2021 ; Gwénaél Plagne témoigne de cela en expliquant que « *chacun-e a joué sa partition au moment où on avait besoin qu'on la joue* ».

Ainsi, ce projet alternatif est l'illustration d'une part de la place centrale de l'expertise et des connaissances des travailleur·ses en lien avec la section syndicale dans la transformation de l'appareil productif pour répondre aux enjeux climatiques tout en préservant l'emploi et les conditions de travail. D'autre part, c'est aussi une mise en action concrète de la CGT à tous les niveaux, qu'ils soient fédéraux ou confédéraux, venus en appui pour soutenir le projet de travailleur·ses.

Laura Mouffok

Démocratie

La CGT dans les Ceser

Les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux viennent d'être renouvelés pour la mandature 2024-2029. Au total, cent-cinquante camarades, à parité hommes-femmes, ont été désigné·es par la CGT au sein de ces instances dans les treize régions métropolitaines, Corse comprise. Indecosa a mandaté trois camarades pour les organismes de consommateur·ices.

Dans chaque région, le Ceser est l'assemblée consultative à côté du conseil régional, l'instance politique élue qui décide les politiques régionales devenues, au fil du temps et des réformes territoriales, de plus en plus importantes. Le Ceser est la représentation de la société civile organisée en trois grands collèges égaux : les entre-

prises et activités professionnelles non salariées ; les organisations syndicales de salarié·es ; les organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et à la protection de l'environnement. S'y ajoutent des personnalités qualifiées choisies par le ou la préfet·e de région avec le ou la président·e de région, très sou-

vent proches des pouvoirs politiques en place.

La place significative donnée aux organisations syndicales, en fonction de la mesure de la représentativité issue des élections professionnelles, reconnaît l'expertise syndicale.

L'union fait la force

Dans la plupart des régions, les comités régionaux CGT ont pris de multiples initiatives pour rassembler tout ou partie des forces syndicales et des forces de progrès du collège associatif toujours très hétéroclite. Cette dynamique a permis, dans plusieurs assemblées,

l'adoption de programmes, de projets de gouvernance, de candidatures syndicales ou associatives communes qui ont gagné face aux ambitions patronales et de leurs alliés. Nous espérons que cette dynamique durera pour renforcer l'unité syndicale dans des travaux communs de qualité. Dans quelques régions, nous déplorons les collusions de certaines avec les politiques régionaux-les ou des manœuvres des préfet-es pour permettre l'élection de personnalités qualifiées.

Les missions des Ceser

Les missions essentielles du Ceser sont d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux-les et environnementaux-les des politiques régionales ; de rédiger des études, des avis, des préconisations, des vœux, à son initiative ou sur demande du ou de la président-e du conseil régional, sur toutes les questions entrant dans les compétences de la région, sur tous les schémas et contrats élaborés par le conseil régional, sur tout projet à caractère économique, social, culturel ou environnemental dans la région. Le Ceser permet l'expression de l'ensemble des acteurs sociaux et économiques des territoires sur la plupart des questions touchant à la vie des populations et qui se décident maintenant dans les régions. Il s'agit principalement des questions de développement économique, industrie, services publics, emploi, formation professionnelle, lycées, transports, énergie, finances et fiscalité, aménagement du territoire, environnement... L'accès à la santé, le travail, le logement, la culture, le sport, les relations européennes et internationales font

également l'objet de multiples avis. Tout ce qui fait la vie quotidienne et au travail de chacune et chacun ! Tous les sujets que notre organisation syndicale travaille et porte comme ambitions revendicatives !

Les Ceser ont à leur disposition des outils, notamment au travers des auditions qui accompagnent la rédaction d'avis, permettant d'approfondir la connaissance des politiques publiques et de leurs impacts, les évolutions et mutations de multiples sujets et leurs conséquences au niveau territorial. Les partager dans l'organisation permet d'affiner nos propositions pour qu'elles répondent toujours mieux aux besoins des salarié-es avec ou sans emploi, des retraité-es, des jeunes.

Les avis des Ceser, une aide à l'action revendicative

Le Ceser travaille par l'échange entre toutes ses composantes pour construire des avis écrits. L'enjeu pour nos représentant-es est d'être très actif-ves dans les travaux préparatoires, d'y porter nos propositions, de les faire partager pour qu'elles soient intégrées dans les projets d'avis qui, une fois votés par l'assemblée plénière, deviendront les préconisations du Ceser et donc de la société civile organisée de la région.

Attention un avis du Ceser n'est donc jamais l'avis de la seule CGT. Mais il peut être une aide à l'action revendicative ! Quelques exemples parmi bien d'autres : un vœu du Ceser Normandie de soutien au projet CGT pour la Chapelle Darblay, une contribution du Ceser Pays-de-la-Loire soutenant le projet de reconversion de la centrale de Cordemais porté par le CGT, la reprise des propositions de la CGT pour répondre aux besoins de santé dans un

avis du Ceser Centre-Val-de-Loire à la suite d'une importante lutte dans la région, ou des votes contre l'ouverture à la concurrence de lignes TER par plusieurs Ceser...

Nous considérons ces espaces institutionnels comme des lieux pertinents de confrontation avec le patronat sur les choix stratégiques, dans lesquels nos interventions visent à ce que nos objectifs, nos revendications soient intégrés dans les préconisations des avis.

Des mandaté-es CGT à votre service

Les cent cinquante mandaté-es CGT sont des militantes et militants qui portent les ambitions de notre organisation, se mobilisent pour faire progresser nos repères revendicatifs sur tous les sujets. Elles et ils sont aussi des ressources pour les syndicats, pour nos organisations professionnelles et territoriales, pour travailler nos projets revendicatifs en territoires. Le travail collectif peut permettre l'audition de syndicats par le Ceser – des moments toujours forts.

Ce regard positif sur les instances que constituent le Cese et les Ceser s'accompagne de fortes exigences pour améliorer leur fonctionnement, leur capacité à peser véritablement sur les choix stratégiques.

La CGT porte également l'exigence de droits nouveaux pour les syndicalistes, notamment du secteur privé, afin qu'elles et ils puissent s'investir pleinement dans ce mandat et dans l'activité interprofessionnelle dans les territoires.

Dans chaque région, les mandaté-es au Ceser sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter par l'intermédiaire du comité régional.

Dominique Gallet

Stages 2024

Prospective et territoires 2023 – Session 2 (activité « territoires »): du 10 au 12 janvier 2024 (3 jours)
à Courcelle – Contact : *Dominique Gallet*

Prospective et territoires 2023 – Session 3 (activité « territoires »): du 7 au 9 février 2024 (3 jours)
à Courcelle – Contact : *Dominique Gallet*

Mandaté-es Ceser (activité « territoires »): du 15 au 19 avril 2024 (5 jours) à Courcelle – Contact : *Dominique Gallet*

Environnement (activité « environnement »): du 16 au 20 septembre 2024 (5 jours) à l'ISST Bourg-la-Reine – Contact : *Antoine Molinatti*

Prospective et territoires – Session 1 (activité « territoires »): du 16 au 18 septembre 2024 (3 jours)
à Courcelle – Contact : *Dominique Gallet*

Prospective et territoires – Session 2 (activité « territoires »): du 28 au 30 octobre 2024 (3 jours)
à Courcelle – Contact : *Dominique Gallet*

Mandaté-es Ceser (activité « territoires »): du 18 au 22 novembre 2024 (5 jours) à Courcelle – Contact : *Dominique Gallet*

Thématique territoire (activité « territoires »): du 2 au 6 décembre 2024 (5 jours) à l'ISST Bourg-la-Reine – Contact : *Dominique Gallet*

UIT (activité « territoires »): du 16 au 20 décembre 2024 (5 jours) à Courcelle – Contact : *Thierry Lillier*

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2022)
 - ensemble : 2 091 € ;
 - femmes : 1 975 € ;
 - hommes : 2 182 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 14,1 % en équivalent temps plein (F : 2 401 € ; H : 2 795 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 398,70 € (9,23 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 766,92 (11,65 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 531 € en 2021 (montant mensuel myen brut par retraité-e, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 607,65 € pour une personne seule, 911,63 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- > **Emploi total** : 27 815 500 en 2022
 - > **Emploi salarié** : 24 632 200 en 2022
 - > **Emploi salarié à temps partiel** : 4 509 400 en 2022
 - > **Nombre de chômeur-ses** (au sens du Bureau international du travail) : 2 234 000 en 2022
 - > **Sous-emploi salarié*** : 1 304 200 en 2022
- *Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

- > **PIB** : 2 639,1 Mds € en 2022
- > **Consommation des ménages** : 1 352,4 Mds € en 2022
- > **Investissement des entreprises** : 371,9 Mds € en 2022
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 191,3 Mds € en 2021
- > **Budget de l'État** : 445,7 Mds en 2022 (exécution), dont charge de la dette : 50,7 Mds €
- Recettes fiscales nettes de l'État** : 323,3 Mds € en 2022 (exécution), dont :
 - **impôt sur le revenu** : 89,0 Mds € ;
 - **impôt sur les sociétés** : 62,1 Mds € ;
 - **TVA** : 100,8 Mds €.
- > **Exportations** : 607,3 Mds € en 2023
- > **Importations** : 706,9 Mds € en 2023
- > **Solde du commerce extérieur** : - 99,6 Mds €